

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-000962 / 67962350
Atiks SA, 1030 Bussigny-près-Lausanne
Etablissement de Bussigny – Sites des Transports Public Lausannois
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H, 26 F
01.10.2012–30.09.2015 (Nouveau permis)
- 12-000963
Wipro Limited, Bangalore, Zweigniederlassung Genf, 1207 Genève
IT-Service: Interventions auprès des clients dans toute la Suisse
Horaire indispensable pour des raisons techniques / Horaire d'exploitation
indispensable pour des raisons économiques
110 H
01.08.2012–31.07.2015 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

14 août 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail